



382, avenue du 11 Novembre 1918
83160 LA VALETTE DU VAR

Tél. : 04 94 27 13 13

Fax. : 04 94 27 14 14

N° d'agrément : VTC 24-001

**FORMATION CONTINUE :
JOURNEES DE RAPPEL OBLIGATOIRES POUR LES DETENTEURS DE LA CARTE
VTC**

Durée Totale : 14 heures en présentiel

Tarif : 240 euros TTC

Public visé :

- Chauffeur ayant obtenu leur carte professionnelle

Lieu : *Locaux d'IRFOP-PROVENCE*

Pré-requis :

- Être détenteur de la carte professionnel VTC

Objectifs :

Formation obligatoire qui permet d'obtenir la délivrance d'une attestation de formation continue valable 5 ans, celle-ci étant délivrée par un centre de formation agréé par la préfecture du département.

Être en règle lors des contrôles de police pour éviter au retrait immédiat de sa carte professionnelle VTC.

Programme :

1- **Module 1 – Durée : 3h30**

- Droit du transport public particulier de personnes et de prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes
- Remise à niveau de la réglementation s'appliquant aux différents modes de transport public particulier et de prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes

2- **Module 2 - Durée : 3h30**

- Réglementation spécifique à l'activité de voiture avec chauffeur : durée 3h30
 - o Remise à niveau des obligations liées à la réglementation spécifique VTC

3- **Module 3 –Durée : 3h30**

- Sécurité routière
 - Rappels des règles du code de la route et de la sécurité routière et protection de l'environnement
 - Infractions, sanctions, ...etc

4- **Module 4 – Durée : 3h30**

- Gestion et fiscalité d'entreprise

Moyens pédagogiques et techniques :

- Fiches outils
- Fiches de synthèse
- Outils audio-visuels
- Recherches sur Internet

Moyens d'encadrement :

- Formateurs ayant les diplômes requis pour les matières enseignées

Modalités de suivi de l'exécution et appréciation des résultats :

- Feuilles d'émargement
- Evaluation des acquis sous forme de QCM
- Un questionnaire de satisfaction sera remis au stagiaire

Sanction :

Attestation de suivi de formation valable pour une durée de 5 ans

Accessibilité

L'organisme formateur mobilise les expertises et outils nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap. Pour tout renseignement, contacter le référent handicap de la structure IRFOP-Provence Me SPALEMI-GAUDIN Corinne : contact@irfop-provence.com